

CHSCT Unité Clients et Fournisseurs Alsace Franche-Comté

Compte Rendu syndical de la réunion du 28 SEPTEMBRE 2015

Election d'un nouveau secrétaire.

Est élu à l'unanimité Secrétaire du CHSCT, **Richard DHIVERS** (Lons le Saunier).

Guy LEITNER demeure Secrétaire suppléant.

Point prévention :

Violences /agressions(VA) :

Le Président fait remarquer une baisse du nombre de VA.

Nous lui avons fait remarquer **la gravité des agressions qui va crescendo et qui à terme peut altérer fortement la santé des salariés**. Nous avons demandé à ce que les médecins du travail intègrent cette problématique (en dehors des agressions) lors des visites médicales obligatoires.

Ce point fera l'objet d'un débat plus approfondi lors d'une prochaine réunion de l'organisme.

On constate aussi des **dérives sur la gestion hiérarchique des analyses** (pressions pour que la victime ne donne pas le juste ressenti face à cette atteinte à la santé).

Nous avons demandé une aide pour les encadrants, qui pourraient être en difficulté sur la gestion de ces événements.



Accidents du travail :



Le constat qui est fait est que les objectifs affichés est la baisse par deux du nombre d'accidents **et l'éradication** des accidents spécifiques. Cf point suivant sur la politique de santé des entreprises).

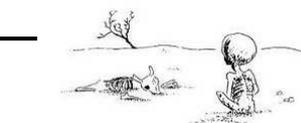
Situations dangereuses et à risque : Il y a un bon taux de traitement mais subsiste une difficulté récurrente sur l'immobilier.

Sinistre automobile :



Nous sommes intervenus sur la problématique de l'utilisation des outils informatiques et téléphoniques portatifs, et sur la demande faite aux Techniciens d'utilisation de plus en fréquente du téléphone incompatible avec l'organisation actuelle du travail qui demanderait à être profondément revue.

Alertes du CHSCT :



Nous sommes revenus sur la gestion de l'organisation du travail pendant les périodes de fortes chaleurs. Les élus CGT ont fait une proposition de plan de prévention qui sera mise en débat bien en amont de la période estivale 2016.

Présentation de la politique de prévention.

Nous avons rappelé l'obligation de résultat de l'Employeur en termes de prévention et nous craignons et l'avons fait savoir que nous redoutons la tentation de l'Employeur de faire porter la responsabilité à l'opérateur en cas d'accident.



Impact des projets d'ERDF et GrDF sur l'organisation des activités mixtes du service commun pour AVIS: Le CHSCT a voté une résolution à l'unanimité demandant le report de ce point. Document en pièce-jointe.



Présentation du Règlement Intérieur ERDF GRDF pour AVIS :



Le CHSCT a voté à l'unanimité une résolution contre ce règlement intérieur qui va mettre l'ensemble des salariés en difficulté. Avec l'ensemble des textes existants, il n'était pas nécessaire de rajouter de nouvelles règles. Nous nous étonnons de l'insistance de la CFE CGC auprès de l'inspection du travail de vouloir faire imposer ces dispositions (à qui profite le crime ?) **Document en pièce jointe.**

Alerte CHSCT travaux en limite du site de Sélestat :

Cette alerte connue par les salariés du site qui ont alerté leur responsable sur une chute de dalle de plafond, due à des travaux de terrassement à proximité de nos bâtiments, n'avait pas été portée auprès de l'ensemble des CHSCT concernés (site multi-entités : EDF sa, ERDF, GRDF...).

De telles omissions auraient pu avoir des conséquences très graves et mettre en danger la vie des salariés du site.



Analyse Presqu'accident salle de réunion "ALSACE" site 2 rue de l'III à ILLZACH

Le site a été sécurisé et un état des lieux du bâtiment a été réalisé pour s'assurer de toute absence de danger. Concernant les dommages, il apparaît qu'il y a malfaçons et que ce dossier risque de durer dans le temps. Les entreprises vont demander dédommagement, ce qui retardera d'autant la réalisation des travaux de remise en état. Par chance, aucun salarié ne se trouvait dans cette salle lors de l'effondrement du plafond.

Information du CHSCT sur l'avancée du groupe de travail sur les tournées TC :

Les travaux engagés par le groupe de travail se poursuivent/ Un point sera fait le 21 octobre. Certaines tournées verront le nombre de poids diminuer et une sera revue à la hausse. Nous prendrons contact d'ici la réunion du groupe de travail (le 21 octobre) avec les salariés concernés(Sélestat).

N'hésitez pas à solliciter vos élus CGT sur les sujets qui vous préoccupent ou vous tiennent à cœur.

Prochaines réunions du CHSCT (les 10 Novembre et 18 Décembre 2015)



Les membres CHSCT pour :

- Richard **DHIVERS** - TIC Lons-le-Saunier - 06 65 45 60 79 - richard.dhivers@erdf-grdf.fr
- Guillaume **GROSJEAN** - TIC Illzach - 06 59 20 52 92 - guillaume.grosjean@erdf-grdf.fr
- Guy **LEITNER** - Sélestat - 06 65 66 41 76 - guy.leitner@erdf-grdf.fr
- Nathalie **MARESCAUX** (Etat Major Montbéliard) 06.69.31.70.38 - nathalie.marescaux@erdf-grdf.fr
- Valérie **NOIROT** - Acheminement Montbéliard - 03 81 71 80 20 - valerie.noirot@erdf-grdf.fr
- Fabrice **PLOYER** - TIC Montbéliard - 06 69 93 63 00 - fabrice.ployer@erdf-grdf.fr
- Cyril **SAGUIN** - TIC Luxeuil-les-Bains - 06 85 31 18 52 - cyril.saguin@erdf-grdf.fr
- Stéphane **WALTER** - Illzach - 07 62 73 74 37 - stephane-a.walter@erdf-grdf.fr
- Représentant syndical CGT: Pascal **TOZZI** Montbéliard – 06 66 21 79 27 – pascal.tozzi@erdf-grdf.fr

Résolution des membres du CHSCT UCF-AFC du 28 septembre 2015 sur le dossier d'impact des projets d'ERDF et de GrDF sur l'organisation des activités mixtes du service commun

Les membres du CHSCT UCF-AFC demandent le report du dossier d'Impact des projets d'ERDF et de GrDF sur l'organisation des activités mixtes du service commun pour les motifs suivants :

- Les concertations ne sont pas finies tant du côté des DR Electricité et Gaz que de l'Unité Clients Fournisseurs puisque nous n'avons pas de réponses aux questions posées
- Les éléments d'éclairage comme les définitions des emplois projetés, les parcours professionnels, etc ... ne sont pas portés ni aux représentants du Personnel, ni aux agents concernés
- Les conditions de suivi des questions sociales, l'application de l'accord sur les mesures d'accompagnement en cas de réorganisation restent trop floues à ce jour
- Aucune analyse d'impact sur les risques psycho-sociaux n'a été réalisée et le CHSCT n'a pas non plus été associé au projet.

En l'état, les membres du CHSCT considèrent qu'ils n'ont pas tous les éléments pour pouvoir valablement donner un avis motivé sur ce dossier.

Résolution votée à l'unanimité des membres.

Résolution du CHSCT sur le Règlement intérieur d'entreprise

Séance du CHSCT du 28 septembre 2015.

Le CHSCT considère que les textes existants déjà dans notre entreprise suffisaient à constituer un RI.

Il suffisait de les compléter éventuellement pour s'adapter à des nouvelles situations. Pour autant, le législateur en a décidé autrement et nous impose la rédaction d'un RI d'entreprise (suite saisie de l'inspection du travail par la CFE-CGC).

La partie Santé-Sécurité du projet de Règlement Intérieur, comme le reste, a été construit dans une démarche répressive, même si la Direction tente de faire croire que c'est pour la prévention globale qu'il a été rédigé.

Pour preuves, possibilité pour l'employeur de s'autoriser à faire ou faire faire par le management de proximité des contrôles alcootest voir même des contrôles salivaires pour le dépistage de drogues.

Un manager qui doute de la possibilité d'un salarié à être en pleine possession de ses moyens pour pouvoir travailler, doit prendre des mesures conservatoires, pas uniquement par des moyens de contrôles d'alcool ou de drogues !!

Un salarié qui serait négatif à ces deux contrôles se verrait-il dans l'obligation d'aller travailler alors qu'il pourrait présenter d'autres symptômes ou affections (stress, dépression, traitement médical...) ??? Qu'advient-il alors au manager de proximité, si un accident arrivait à un salarié qu'il venait de contrôler « négatif » aux deux tests et qui ne l'aurait pas « retenu » ?

Ces dispositions mettent sous pression toutes les catégories de Personnel.

De plus la répression n'est en aucun cas une réponse adaptée à une quelconque addiction et n'apporte aucune solution.

Pour le CHSCT, la Direction met en place un énième document, après les IPS, ITST, CPP Risques Electriques, Risques Gaz, CPP Risques Généraux, pour se donner des outils à sanctions ce qui n'est pas vraiment en phase avec la politique préventive affichée à savoir « une politique pour une ambition : faire d'ERDF une référence en matière de santé et sécurité ».

Pour ces raisons, **le CHSCT émet un avis négatif unanime sur le dossier présenté.**

Résolution votée à l'unanimité des membres.
